



RAPPORT 2018



sur la situation
en matière de
développement
durable

SOMMAIRE

IMAGINER DEMAIN

Le développement durable conditionne notre futur	4
Des compétences intercommunales toujours plus larges	5
Cinq années d'évolution	6
Chiffres clef	7

PRÉSERVER LA PLANÈTE

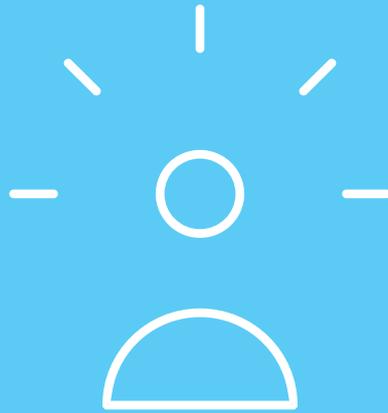
Des déchets valorisés	9
Vers la transition énergétique	10
Limiter les risques naturels	11
Le soutien à l'agriculture	12
La préservation et la mise en valeur de la forêt	13
Une eau naturelle	14

TERRITOIRE UNIQUE

Un lieu qui attire	16
Le haut débit pour tous	17
Pour toutes les générations	18
Un SCoT mené à bien	19

AU SERVICE DE TOUS

Une démarche transversale et participative	21
Faire savoir et savoir faire	22



IMAGINER
DEMAIN



LE DÉVELOPPEMENT DURABLE CONDITIONNE NOTRE FUTUR

Comme les années précédentes, ce rapport de développement durable a été réalisé en application du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), avec pour finalité une présentation publique des actions, programmes et politiques de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez engagés dans le cadre des cinq volets d'action de Développement Durable voulu par l'Etat.



Ces cinq volets d'action sont les suivants :

ATMOSPHÈRE ET CLIMAT

Impact en matière de consommation énergétique et promotion des énergies renouvelables.

RESSOURCES ET BIODIVERSITÉ

Contribution à la qualité des paysages, impact sur les ressources naturelles, soutien à la biodiversité.

ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

Accès pour tous aux services publics (emploi, logements, santé, culture, loisirs).

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ DES TERRITOIRES

Renforcement du lien social et intergénérationnel, diminution des inégalités.

DÉVELOPPEMENT, PRODUCTION ET CONSOMMATION RESPONSABLES

Mise en œuvre de projets exemplaires, encouragement des pratiques de consommation et d'achat responsables.



DES COMPÉTENCES INTERCOMMUNALES TOUJOURS PLUS LARGES

Les lois de la République évoluent et transforment durablement l'équilibre et l'architecture administratifs de notre pays. Ainsi, concernant l'intercommunalité, le champ des réglementations ouvre régulièrement de nouvelles compétences, obligatoires ou facultatives. En 2018, toutefois, les perspectives réglementaires n'ont pas subi de changements profonds. En revanche, la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez a intégré de nouvelles compétences, dont le principe avait été acté en 2017 par les conseillers communautaires.

Les compétences de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez sont les suivantes en 2018 :

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Schéma de Cohérence Territoriale
- Aménagement numérique du territoire (mise en place de la Fibre optique)
- Transports et déplacements
- Système d'information géographique (SIG)

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Accueil et soutien aux entreprises (Maison de l'Entreprise)
- Zones d'activités économiques
- Emploi

PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

- Collecte et valorisation des déchets
- Cours d'eau et risque inondation (GEMAPI)
- Espaces maritimes
- Eau potable
- Assainissement non collectif
- Transition énergétique

TOURISME

- Promotion touristique
- Itinéraires de randonnées

FORÊT ET AGRICULTURE

- Protection contre les incendies
- Filière bois énergie
- Soutien à l'agriculture

SOLIDARITÉ

- Accueil des gens du voyage
- Formation et insertion professionnelle
- Logement

ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE

- Conservatoire intercommunal Rostropovitch Landowski



CINQ ANNÉES D'ÉVOLUTION

La Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez a été créée le 1^{er} janvier 2013. Elle est issue de la fusion de plusieurs syndicats dont les actions majeures étaient liées à la protection et la mise en valeur de l'environnement : la forêt, les cours d'eau, le littoral, le traitement des déchets, le tourisme, le patrimoine. Elle a maintenu les orientations et a conforté les actions en faveur de la protection de l'environnement, en fonction de ses compétences et du contexte réglementaire.

L'année 2013 a été une année de mise en place administrative de la structure. L'année 2014, deuxième année de fonctionnement, a été une année transitoire du fait du renouvellement des conseils municipaux et de l'installation d'une nouvelle assemblée au mois d'avril. Une nouvelle gouvernance est en place et réfléchit aux axes stratégiques d'un futur projet de territoire dans le cadre de la révision du SCoT engagée en 2015 et achevée fin 2018.

Les statuts ont été modifiés en décembre 2014, l'intérêt communautaire défini en 2014 a été complété en 2015. L'évolution de la réglementation renforce les compétences des EPCI : loi MAPTam (2014), loi NOTRe (2015), loi relative à la Transition énergétique (2015). La Communauté de communes intègre progressivement les nouvelles compétences obligatoires et met en place une nouvelle organisation interne (schéma de mutualisation).



C'est dans ce cadre, synthétisant les domaines d'intervention confiés à la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, qu'il convient de situer les actions présentées dans ce document, selon le procédé proposé par le ministère de l'Écologie et du Développement Durable (MEDD) et la Région Sud Provence-Alpes Côte d'Azur qui s'en est fait le relais auprès des collectivités territoriales concernées.

L'année 2018 se situe dans la continuité des actions engagées les années précédentes, confortée par quelques actions nouvelles, avec en particulier l'aboutissement du SCoT et l'intégration du traitement et de l'approvisionnement en eau potable.



CHIFFRES CLEF

LA COLLECTIVITÉ

5 ANS

Âge de la Communauté de communes
au 1^{er} janvier 2018

12 COMMUNES MEMBRES

Cavalaire-sur-Mer, Cogolin, Gassin,
Grimaud, La Croix Valmer,
La Garde-Freinet, La Mole,
Le Plan de la Tour, Ramatuelle,
Rayol-Canadel-sur-Mer, Saint-Tropez,
Sainte-Maxime

19 sites de travail communautaires

130 KM de cours d'eau gérés

1 740 HA

d'espaces forestiers entretenus
(350 km de pistes DFCI)

81 000 TONNES

de déchets pris en charge par la CCGST
(dont 10 000 tonnes de tri et 37 000 tonnes
de déchets ménagers)

LE TERRITOIRE

58 571

habitants permanents
au 1^{er} janvier 2018

288 KM²

de zones naturelles au sein
d'un territoire de 430 km²

268 KM²

de surface forestière
(30 % du massif des Maures)

103 KM de littoral

44 plages

6 654 HA

de zone agricole dont + de 80% en vignes
(15,4 % du territoire 2015)

7 829 HA

de zones urbaines ou à urbaniser
(18,1 % du territoire)

L'ÉCONOMIE

UNE DIZAINE DE PARCS ET ZONES D'ACTIVITÉS

(dont 5 gérés par la Communauté de communes) sur lesquels sont implantées plus de 650 entreprises

8 500 ENTREPRISES (10,5 % du Var : source CCIV)

+ de 2 000 AGENTS œuvrant pour les services publics sur l'ensemble des 12 communes

2 MILLIONS de touristes par an (jusqu'à 200 000 visiteurs par jour en période de pointe)

80 % de l'activité économique liée au tourisme

560 restaurants

10 ports (7 000 anneaux portuaires)

3000 lits touristiques

7000 logements



PRÉSERVER
LA PLANÈTE



DES DÉCHETS VALORISÉS

Comme les années précédentes, la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez a poursuivi ses actions dans le sens d'une promotion des nouvelles priorités liées à la transition énergétique, voulues par les différents gouvernements, et traduites notamment par la loi de transition énergétique pour la croissance verte, promulguée en 2015.

L'objectif de réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés produits d'ici 2020 est poursuivi et toutes les actions entreprises par les agents de la Direction des Déchets Ménagers et Assimilés vont dans ce sens.

Le chiffre de 65% de déchets recyclés en 2025 reste une priorité et les nombreuses actions de communication réalisées sur le tri en témoignent.

Comme les années précédentes, la Communauté de communes a aussi poursuivi ses actions liées au développement des énergies renouvelables et des réseaux de chaleur. Après avoir lancé en 2017 les permanences Info Energie au sein de l'Hôtel communautaire, permettant d'informer la population sur les aides, solutions et moyens pour réduire sa consommation d'énergie dans son foyer, la Communauté de communes a engagé en 2018 une nouvelle collaboration avec les acteurs de ce réseau, renommé FAIRE (Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique) et piloté par l'Agence des politiques énergétiques du Var. L'ADEME est aussi un des acteurs de ce réseau, et la Communauté de communes va renouveler début 2019 ce partenariat pour être tous « éco confortables ».

La collaboration avec le Syndicat Intercommunal de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise (SITTOMAT) s'est étroitement poursuivie en 2018. Plus de 20 000 tonnes sont traitées à l'Unité de Valorisation Énergétique de Toulon. Ce choix a permis à la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez d'anticiper sur les fermetures prévues d'autres sites de traitement de déchets dans le Var, comme l'a été en 2018 l'usine de traitement du Balançon au Cannet-des-Maures. La Communauté



de communes n'y transportait plus ses déchets : cette fermeture n'a donc pas eu d'impact sur le fonctionnement de la collectivité.

D'importants travaux ont été engagés à l'Écopôle du Maraveou à La Mole en 2018 : l'objectif est de réaliser pour le printemps 2019 de nouveaux quais de transit, plus fonctionnels, plus modernes, et rationalisant le tri et le transport jusqu'à Toulon. Ces travaux ont été initiés avec le SITTOMAT et sont une première ébauche avant la rénovation complète du site, en accord avec les nouvelles directives environnementales portées notamment par la DREAL.





A noter que l'Écopôle s'est vu doté d'une nouvelle signalétique, avec en particulier des panneaux routiers et un panneau à l'entrée du site, réalisé en bois avec des visuels colorés et explicites, signalant bien le lieu et marquant bien le territoire.

La fin d'année a été marquée également par l'attribution des nouveaux marchés de tri et de déchets, débutant le 1^{er} janvier 2019 pour une durée de cinq ans. Le cahier des charges imposait un service amélioré, plus écologique et en phase avec les enjeux de demain en matière de développement durable et préservation de l'environnement. Les entreprises postulantes ont répondu à cette demande, avec trois lots distincts. Les entreprises ayant été retenues vont donc mettre en place en 2019 une nouvelle méthode de travail, avec du matériel neuf et des économies à la clef pour la Communauté de communes. Le taux d'enlèvement des ordures ménagères est maintenu pour cette raison au même niveau, sans alourdir donc la fiscalité.

Ces nouveaux marchés vont se doubler parallèlement d'une communication renforcée, avec le service communication de la collectivité, et au moyen

notamment des nouvelles technologies (applications mobiles par exemple).

Comme en 2017, la collecte sélective a permis de trier des milliers de tonnes d'emballages, de papiers et de verre. Ce type de collecte contribue à réduire les émissions de GES, d'économiser de la ressource, d'alimenter une économie circulaire en recyclant les matières et de diminuer l'impact environnemental.

Par ailleurs, la Communauté de communes a participé activement à l'élaboration du plan régional de gestion des déchets non dangereux, actuellement en phase d'enquête publique et qui sera intégré au SRADDET (schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires). Parmi les objectifs fixés dans ce plan régional, notons la réduction de 50 % en 2025 par rapport à 2010 de la quantité des déchets du BTP (inertes et non inertes) mise en décharge.

Depuis 2016, à travers le fonctionnement de l'Écopôle du Maraveou à la Mole, la collectivité peut se prévaloir de contribuer à la production d'énergie renouvelable dans le département du Var.

VERS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



La finalisation du SCoT en fin d'année 2018, avant son approbation officielle courant 2019, a permis de conforter les choix établis par les conseillers communautaires en matière de transition énergétique. Un groupe d'élus référents énergie, présidé par Florence LANLIARD, qui pilote cette politique au sein de l'intercommunalité, a notamment permis de mettre dans le document du SCoT tous les aspects liés à l'énergie : diagnostic énergétique du territoire, consommations d'énergie, productions de gaz à effet de serre, qualité de l'air, changement climatique, production d'énergie renouvelable. Dans le SCoT, aussi, le volet littoral et maritime, finalisé en 2018, a été l'occasion de mettre en conformité les choix et actions de la Communauté de communes avec les actions liées au Développement durable.



LIMITER LES RISQUES NATURELS

Comme cela a été fait précédemment, la Communauté de communes a œuvré pour lutter contre les risques des inondations. Les différentes actions réalisées depuis plusieurs années pour l'information, les alertes, le traitement des cours d'eau ont fait de cela un des enjeux majeurs du territoire, avec de lourds investissements sur plusieurs années. Le programme de travaux s'est poursuivi sur l'ensemble des fleuves et ruisseaux de la Communauté de communes, limitant l'impact des crues survenues notamment à l'automne 2018, ayant hélas provoqué le décès de deux personnes par noyade, prises dans la crue du ruisseau de la Garonnette.

À chaque épisode de crues, survenues essentiellement cette année 2018 sur le territoire de Sainte-Maxime, les agents du service Cours d'eau ont été présents pour apporter leur expertise, informer en temps réel de l'évolution des crues au moyen des outils mis à leur disposition et assurer le suivi dans le cadre des cellules de crise mises en place sous l'égide des services de l'Etat.

À ce titre, le Contrat de Rivière signé en 2015 s'est poursuivi en 2018 : lutte contre les inondations, amélioration de la qualité des eaux, gestion et partage de l'eau, restauration et préservation des milieux naturels, gestion des eaux côtières et maritimes, amélioration de la communication : tels sont les enjeux de ce Contrat qui doit permettre à terme de répondre à des problématiques conditionnant l'avenir du territoire. Le schéma d'action est en route.

Le service des Espaces maritimes (Observatoire marin) a poursuivi ses actions de prévention et d'action sur le littoral. La gestion de la corniche varoise, au titre de Natura 2000, dénommée

aire marine protégée, s'est poursuivie en 2018, visant à conserver les richesses biologiques de ce périmètre au sud du golfe de Saint-Tropez.

Après l'inauguration en 2018, à La Croix Valmer, du sentier marin de Jovat, tout près du cap Lardier, la Communauté de communes a travaillé sur la création de deux autres sentiers marins, à Bonne Terrasse à Ramatuelle et à la Pointe des Sardinaux à Sainte-Maxime, qui seront inaugurés pour la saison 2019.

2018 a été aussi hélas marquée par la pollution aux hydrocarbures survenue durant l'automne, après la collision de deux cargos au large de la Corse. L'ensemble des rivages du territoire a été impacté et les services de la Communauté de la commune ont apporté leur expertise au moment du traitement de cette pollution. Un agent du service des Espaces maritimes (Observatoire marin) était ainsi présent en permanence lors de l'activation de la cellule de crise à Ramatuelle. Les agents de

ce service ont ensuite assuré le suivi de ce dossier, en liaison avec les services de l'État et les représentants de la société chargée du nettoyage des côtes.





LE SOUTIEN À L'AGRICULTURE

L'agriculture demeure une priorité pour la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, et les conseillers communautaires ont réaffirmé en 2018 leur soutien à la vocation agricole du territoire. Après l'aide apportée à des projets exemplaires à Ramatuelle en 2016, les actions sur le thème Zéro phyto en 2017, la Communauté de communes a engagé en 2018 de nombreux projets destinés à lancer un Plan alimentaire territorial, qui se concrétisera en 2019. Ce Plan vise à intégrer au sein du territoire les principes d'une consommation locale avec des produits issus d'une agriculture raisonnée et naturelle.



au pastoralisme sur le territoire, mieux appréhender les contraintes des éleveurs en lien avec les problématiques de DFCI (Défense des Forêts Contre les Incendies), prédation, chasse, biodiversité et activités touristiques, intégrer le pastoralisme dans une démarche de projet territorial et enfin initier une dynamique de coopération entre éleveurs, élus et partenaires afin de renforcer le pastoralisme et répondre aux attentes des éleveurs et des élus territoriaux.

Face aux nuisances provoquées depuis plusieurs années par le frelon asiatique, la Communauté de communes a souhaité apporter son concours à la lutte contre la prolifération de cet insecte. Fin 2018, une mission a ainsi été confiée à un agent du Plan de la Tour, par ailleurs apicultrice, afin que des solutions soient proposées dans le courant de l'année 2019, dans le cadre d'une démarche portée par l'intercommunalité. L'objectif est de permettre aux particuliers ou professionnels (apiculteurs, agriculteurs) d'avoir à leur disposition des outils pour éradiquer le frelon asiatique.

Parallèlement, les conseillers communautaires ont poursuivi en 2018 la finalisation du POPI (Plan d'Occupation Pastorale Intercommunal), via une étude réalisée par le CERPAM (Centre d'études et réalisations pastorales Alpes Méditerranée), soutenue par de nombreux partenaires (comme la Chambre d'agriculture), et devant aboutir début 2019 à une signature d'une charte entre la Communauté de communes et les éleveurs. L'objectif est de soutenir l'activité pastorale, en préservant l'environnement du territoire, pour donner plus de visibilité

Le principe d'acquisition du site de La Patronne, à La Mole, où pourrait être créée une ferme maraîchère destinée à être le grenier du golfe et voir y pousser les fruits et légumes destinés à toutes les cantines scolaires des communes du territoire intercommunal, a été confirmé en 2018, mais la signature de l'acte de vente a été repoussée au premier trimestre 2019, compte-tenu des délais administratifs et des recours possibles des tiers devant être purgés. Un comité de pilotage sera mis sur pied en 2019 pour élaborer le devenir du site.



LA PRÉSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DE LA FORÊT

Le service forêt de la Communauté de communes a poursuivi en 2018 ses actions de défense forestière contre l'incendie dans une logique de développement durable. Les incendies ont heureusement été moins nombreux en 2018 que l'année précédente.

La révision du PIDAF (Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier) s'est poursuivie. Elle a pour but que les structures précédentes concernées – SIVOM du Pays des Maures, du littoral, communes de Grimaud et Sainte-Maxime – soient regroupées dans une démarche unique. Les agents du service forêt sont présents sur le terrain, au quotidien, en liaison avec leurs partenaires du SDIS, de la DDTM et du Département. La politique d'Interface, d'intérêt communautaire, s'est développée et a permis la protection de biens et de personnes sur l'ensemble du territoire.

Plusieurs centaines d'hectares de travaux ont été réalisés pour cela. De même, des travaux de débroussaillage ont été réalisés, au titre du maintien en condition opérationnelle, sur plusieurs centaines d'hectares.

De nombreux kilomètres de pistes ont subi une réfection, et des travaux d'épaveuse aux abords des pistes ont été menés pour une mise en conformité globale. Le Département intervient avec sa régie pour soutenir la Communauté de communes dans l'entretien de ces ouvrages.





UNE EAU NATURELLE

Comme décidé l'année précédente par les conseillers communautaires, la compétence Eau a été transférée le 1^{er} janvier 2018. En plus de la gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) des 12 communes du territoire (7 communes en régie directe, 5 en régie indirecte via une délégation de service public), le Pôle Eau créé pour l'occasion a donc intégré les agents de l'ancien SIDECM (Syndicat de distribution d'eau de la corniche des Maures) et de régie municipale de l'eau de La Garde-Freinet, commune qui ne faisait pas partie du SIDECM.



L'eau provient du cours d'eau de La Verne, via le barrage du même nom, offrant donc une eau naturelle issue du massif des Maures et, depuis le milieu de l'année 2018, depuis le canal de Provence (et donc le Verdon) pour la commune de Sainte-Maxime et, en partie, celle du Plan de la Tour grâce à la nouvelle usine de Basse Suane.

Le Pôle Eau assure une mission de contrôle, d'approvisionnement et de travaux indispensable au territoire, et l'expertise de ses agents est reconnue.



TERRITOIRE UNIQUE



UN LIEU QUI ATTIRE

La particularité du territoire du golfe de Saint-Tropez en fait un cas à part dans le département, la région, et même en France, où peu d'entités de cette dimension concentrent autant d'atouts et de particularismes.

Pôle touristique international, le territoire des douze communes attire chaque année près de deux millions de visiteurs venus du monde entier. Cela entraîne par voie de conséquence des pratiques différentes. Ainsi, les agents des Espaces maritimes travaillent-ils en saison estivale à expliquer, faire connaître et démontrer l'intérêt de préserver et protéger le littoral, au travers d'actions pédagogiques, du type Inf'eau Mer.

Dans les forêts aussi, on fait preuve de pédagogie et d'explications, par exemple grâce aux panneaux disposés aux entrées des pistes ou à travers des actions de communication.

Pour dynamiser encore plus le tourisme, avec toutes les retombées économiques considérables qu'il engendre, les élus de la Communauté de communes proposent et encouragent des manifestations planifiées en dehors des mois de juillet et août, où le golfe affiche complet.



Ainsi, la Communauté de communes a-t-elle subventionné à nouveau en 2018 l'Eurofestival Harley-Davidson, qui attire plus de 10 000 participants à fort pouvoir d'achat pendant une semaine au printemps.

Et puis, comme annoncé en 2016 et 2017, le premier Marathon du Golfe de Saint-Tropez a eu lieu le 25 mars 2018, avec plus de 4 000 participants. Cet événement essentiel pour l'image et la notoriété du Golfe de Saint-Tropez, fédérateur pour tout le territoire, a atteint ses objectifs, réunissant également près d'un millier de bénévoles, habitants du golfe de Saint-Tropez, mobilisant les entreprises, les collectivités et attirant de nombreux journalistes et tour-opérateurs.

Enfin, les axes de la politique touristique classique ont été maintenus et renforcés en 2018, à travers la Maison du Tourisme, et l'office de tourisme communautaire qui regroupe cinq communes du territoire. Le développement des sentiers de randonnée a été poursuivi avec pour objectif d'aboutir en 2019 à des réalisations concrètes sur le terrain.





LE HAUT DÉBIT PARTOUT ET POUR TOUS

En 2018, le déploiement du très haut débit s'est poursuivi, dans le cadre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) du Var. Le calendrier de mise à disposition des prises a pris un peu de retard, compte-tenu notamment des contraintes liées aux choix des entreprises et d'autres difficultés. Mais cet engagement sera tenu, avec une vraie montée en puissance dès l'année 2019.

LES DIFFÉRENTES PHASES DE DÉPLOIEMENT DU SDTAN

(Schéma directeur territorial d'aménagement numérique)

RÉSEAU CUIVRE (RÉSEAU ADSL ACTUEL)

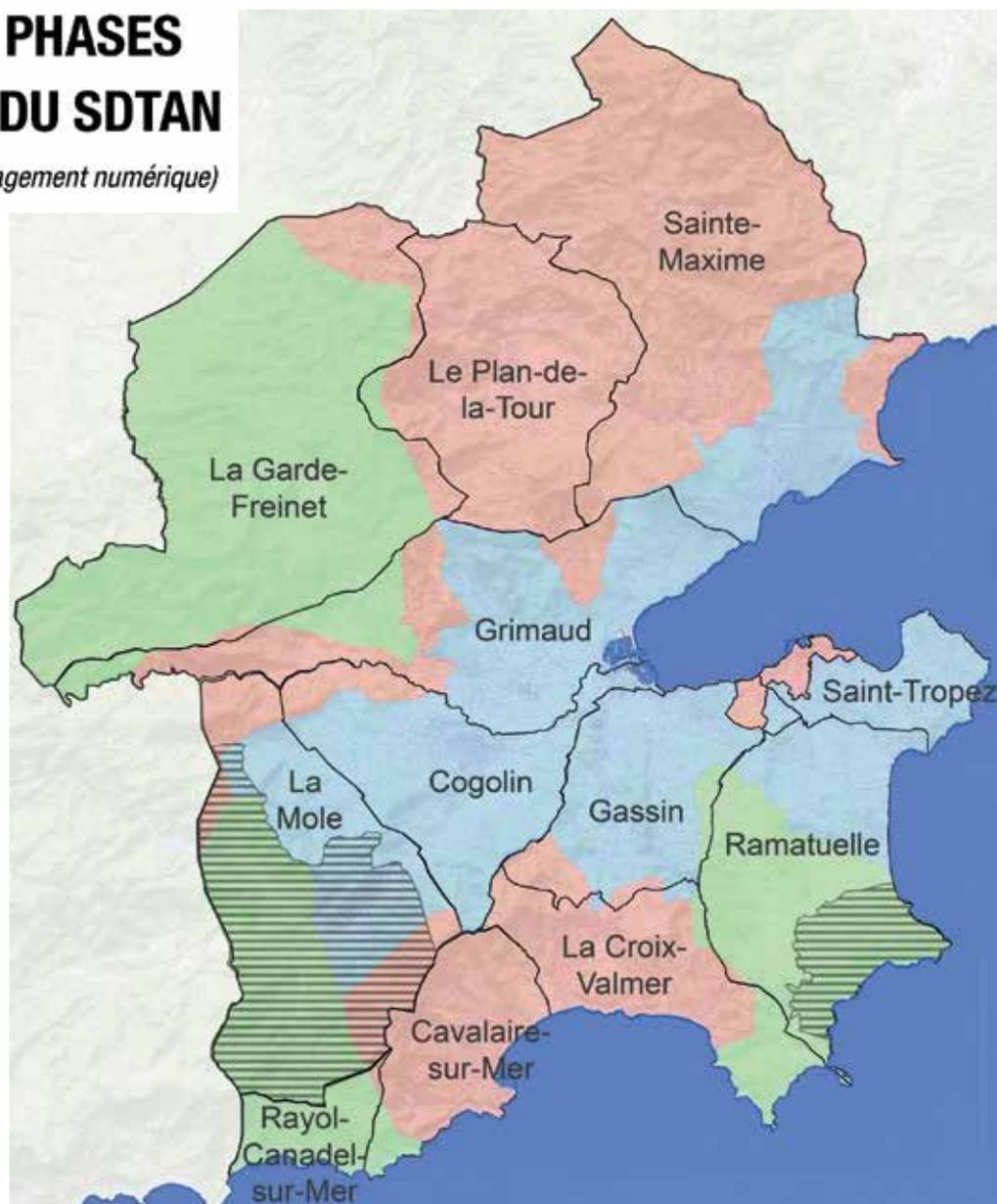
 Montée en débit : 2019

RÉSEAU FIBRE OPTIQUE

 PHASE 1 : 2019 à 2021

 PHASE 2 : 2021 à 2022

 PHASE 3 : 2022 à 2023





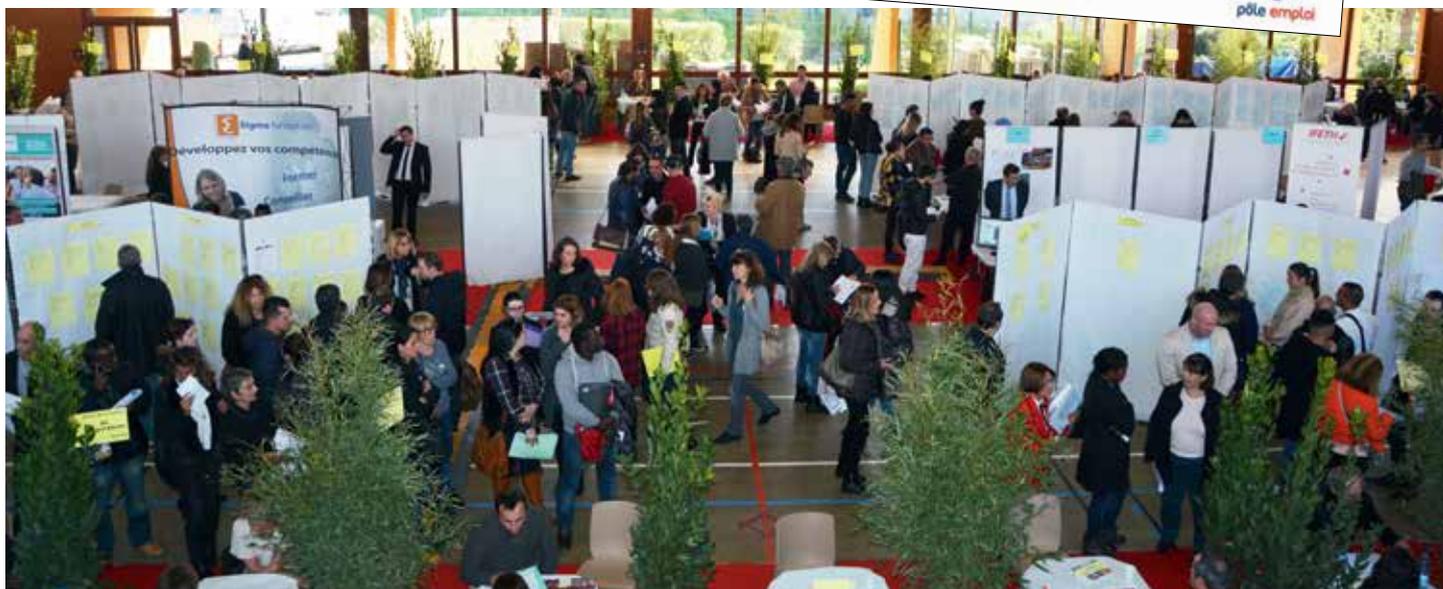
POUR TOUTES LES GÉNÉRATIONS

Le développement durable, c'est aussi l'humain, et, à ce titre, les actions envers les différentes générations ont été mises en place ou encouragées.

Un exemple : le rôle prépondérant de la Mission locale du Golfe de Saint-Tropez, qui a pour mission de soutenir les jeunes de 16 à 25 ans et de répondre à leurs difficultés d'insertion sociale ou professionnelle. Comme les années précédentes, ce sont près de 200 000 euros qui ont abondé le budget de cette structure accueillant près de 2 000 jeunes chaque année.

Parallèlement, la Communauté de communes a poursuivi son aide au transport scolaire sur l'ensemble du territoire, en permettant à tous les collégiens et lycéens l'accès gratuit aux bus scolaires. Ce sont plus de 3 000 jeunes qui sont concernés par cet accès au transport gratuit.

Enfin, la Communauté de communes a poursuivi sa mission d'accueil des gens du voyage sur l'aire de Cogolin, comme la loi le lui impose. Leur arrivée est organisée en liaison avec les services de la Préfecture et avec le concours d'un prestataire.





UN SCOT MENÉ À BIEN

En 2018, le travail pour la réalisation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) s'est poursuivi et terminé en fin d'année. Après de nombreuses réunions de groupes de travail, une large concertation, et des campagnes d'information, les enjeux et perspectives du golfe de Saint-Tropez à l'horizon 2030 ont été précisés et élaborés.



Ce Schéma touche à tous les domaines de la vie quotidienne : l'activité économique, les déplacements, la démographie et l'habitat, l'environnement et les ressources.

Le SCoT du Golfe de Saint-Tropez - dont son volet littoral et maritime - a été arrêté le 26 septembre 2018. Après l'avis du Préfet et l'enquête publique, le SCoT doit être officiellement approuvé par le Conseil communautaire, en milieu d'année 2019.



AU SERVICE
DE TOUS



UNE DÉMARCHE TRANSVERSALE ET PARTICIPATIVE

La démarche éco-responsable s'est poursuivie en 2018 au sein de l'administration de la Communauté de communes. Recyclage à foison, utilisation de produits sains, consommation réduite des énergies, chaque geste des agents au quotidien traduit une volonté de s'inscrire dans la démarche du Développement durable.

La Communauté de communes continue à faire appel à des personnes reconnues travailleurs handicapés de l'ESAT les Mimosas pour l'entretien de ses espaces verts et de certaines déchèteries.

Enfin, le projet de réhabilitation et d'extension de l'hôtel communautaire s'est affiné. Le projet, exemplaire en terme de développement durable, a pris un peu de retard et débutera en début d'année 2019.



Le schéma de mutualisation dont s'est doté la Communauté de communes en 2015 a porté ses fruits notamment dans les domaines de la mise à disposition des services, des biens et du groupement de commandes. Avec pour objectif la rationalisation des services entre la Communauté de communes et les communes, ce schéma constitue un projet partagé d'administration reposant sur une maîtrise collective de la masse salariale. Véritable outil au service de la gestion des collectivités locales, il se décline tout au long du mandat, peut faire l'objet de modifications et s'adapter à la modification des besoins. Chaque partenariat est acté sous forme de convention liant les

collectivités signataires et formalisant les conditions financières entre chaque partie. Les durées de conventionnement sont modulables.

Les principales mutualisations en place aujourd'hui sont les mises à disposition de services sur les thématiques suivantes : gestion des espaces littoraux (balisage des plans d'eau, pose de panneaux d'information ...), des espaces forestiers, valorisation des espaces agricoles, réalisation de cartographies numériques, travaux de services techniques, communication.

Dans une démarche volontariste, participative et dont le but est de réduire, tous domaines confondus, la facture et l'empreinte énergétique du territoire, la Communauté de communes a poursuivi en 2018 les « actions sans regret ». Via un groupe d'élus « référent Énergie » et forte de la motivation et de l'accompagnement de la Région, la collectivité a ainsi sélectionné six actions pour leur côté démonstratif et mobilisateur. Toutes sont peu coûteuses et offrent un potentiel de mobilisation important.





FAIRE SAVOIR ET SAVOIR FAIRE

Les actions de communication en 2018 n'ont cessé de s'amplifier pour accompagner le développement de la Communauté de communes. Les réseaux sociaux, Internet, les articles de presse, les émissions de radio ou de télé : tous les supports sont concernés et, à l'image des autres services, le service communication prend une nouvelle dimension pour offrir au public toutes les informations nécessaires sur leur Communauté de communes, avec trois agents permanents à l'horizon 2019.

Les actions de chaque service ont été relayées puissamment, et la diffusion de nombreux documents concernant le tri et les déchets s'est poursuivie, avec le rôle fondamental des ambassadrices du tri qui vont au contact de la population.

Les analyses des retombées d'actions de communication témoignent de l'écoute de plus en plus forte du public sur les actions de la l'intercommunalité, qui demeure dans une démarche généraliste et pédagogique afin que l'ensemble des habitants du territoire s'approprie la Communauté de communes.





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ
Hôtel communautaire - 2, rue Blaise Pascal 83310 COGOLIN
Téléphone : 04 94 55 70 30 - Fax : 04 94 54 56 39
Email : contact@cc-golfedesainttropez.fr

www.cc-golfedesainttropez.fr



Mars 2019

Photographies : Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, Mouv up